



Conseil Syndical du 4 février 2016

ORDRE DU JOUR

- ↳ désignation d'un secrétaire de séance,
- ↳ approbation du compte-rendu du conseil syndical du 10 décembre 2015,
- ↳ affaires financières :
 - Décisions du Président
 - Autorisation d'engagement, de mandatement, de liquidation de dépenses d'investissements avant le vote du budget 2016
 - Débats d'orientation budgétaire 2016 : recensement des besoins 2016 par service, contribution des communautés de communes
- Service Tourisme :
 - Sollicitation DETR et FNADT pour la définition d'un schéma de développement touristique de l'office de tourisme vallée de la Dordogne
- ↳ vie du syndicat :
 - Service Eau et Environnement
 - Proposition de création d'un groupe de travail concernant la création d'un EPAGE
 - Service Planification et Urbanisme
 - Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du Nord du Lot : Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- ↳ travail des services du SMPVD
- ↳ questions diverses.



Conseil syndical du 4 février 2016

**LISTE DES EXCUSÉS ET POUVOIRS,
VÉRIFICATION QUORUM**

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 10
DECEMBRE 2015**



Décisions du Président

Objet	Mandataire	Montant
Reconduction du marché de fourniture informatique, installation et configuration – Maintenance Parc Informatique	INFO CLICK Souillac (46)	4 166,67 € HT annuel
MAPA Réaménagement bureaux de l'OTVD St Céré – Carennac – Souillac – Lot 5 : Vidéo et Numérique	BNG St Maximin la Sainte Baume (83)	54 680,85 € HT



Autorisation d'engagement, de mandatement, de liquidation de dépenses d'investissements avant le vote du budget 2016

IMPUTATION	TIERS	OBJET	OPERATION - SERVICE	MONTANT HT	MONTANT TTC
2312 Terrains	G2C	Etudes pour travaux	22215c - EAU	6 230,00 €	7 476,00 €
2312 Terrains	HYDRATEC	Etudes pour travaux	16428 - EAU	3 305,00 €	3 966,00 €
2312 Terrains	FONDASOL	Etudes pour travaux	16428 - EAU	2 757,50 €	3 309,00 €
2128 Autres agencements et aménagements de terrains	DELPY	Aménagement OT	31301 - TOURISME	680,00 €	816,00 €
2128 Autres agencements et aménagements de terrains	DELPY	Aménagement OT	31301 - TOURISME	1 842,29 €	2 210,75 €
2128 Autres agencements et aménagements de terrains	AMADIA SOLUTIONS	Aménagement OT	31301 - TOURISME	14 695,00 €	17 634,00 €
2152 Installations de voirie	ASCODE	Etudes pour travaux	31302 - TOURISME	21,30 €	25,56 €
				29 531,09 €	35 437,31 €



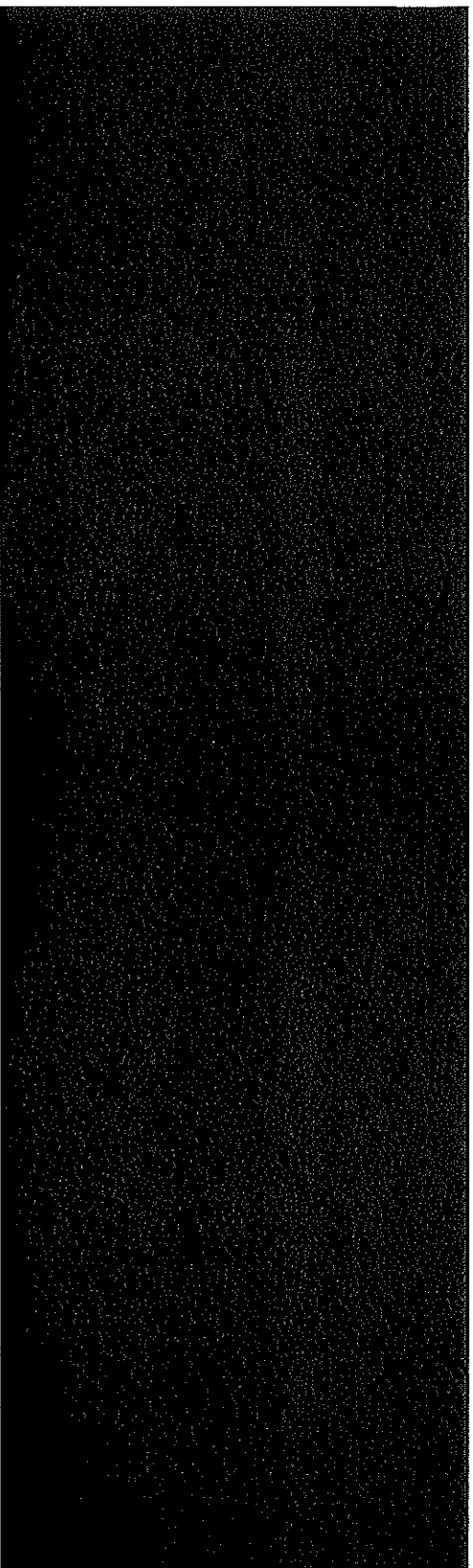
**DOB 2016 : recensement des besoins 2016 par
service, contribution des communautés de
communes**

Cf. document éléments pour DOB 2016



Sollicitation DETR et FNADT pour la définition d'un schéma de développement touristique de l'office de tourisme de la Vallée de la Dordogne

Objectifs pour le cabinet d'étude qui sera retenu : s'enrichir de ce travail d'analyse préliminaire pour se concentrer sur des propositions les plus opérationnelles en proposant aux office de tourisme, collectivités de tutelle et socio-professionnels, forces vives du territoire, une stratégie et un plan d'action à mettre en œuvre sans tarder.



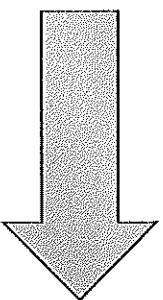


Proposition de création d'un groupe de travail concernant la création d'un EPAGE

Rappel du contexte législatif

Loi MAPTAM
(27/01/2014)

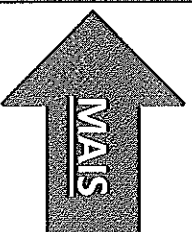
Loi NOTRE
(07/08/2015)



Compétence intercommunale
« GEMAPI »
Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention
des Inondations
Obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2018



**Besoin de travailler à une échelle
cohérente hydrographiquement**
pour répondre aux enjeux des
bassins-versants et à la
réorganisation territoriale
(mutualisation des MOA locaux,
optimisation des moyens
financiers...)



Les EPCI, membres du
SYMAGE puis du SMPVD
exercent ces compétences
depuis 10 ans grâce à la mise
en œuvre de politiques
publiques ambitieuses



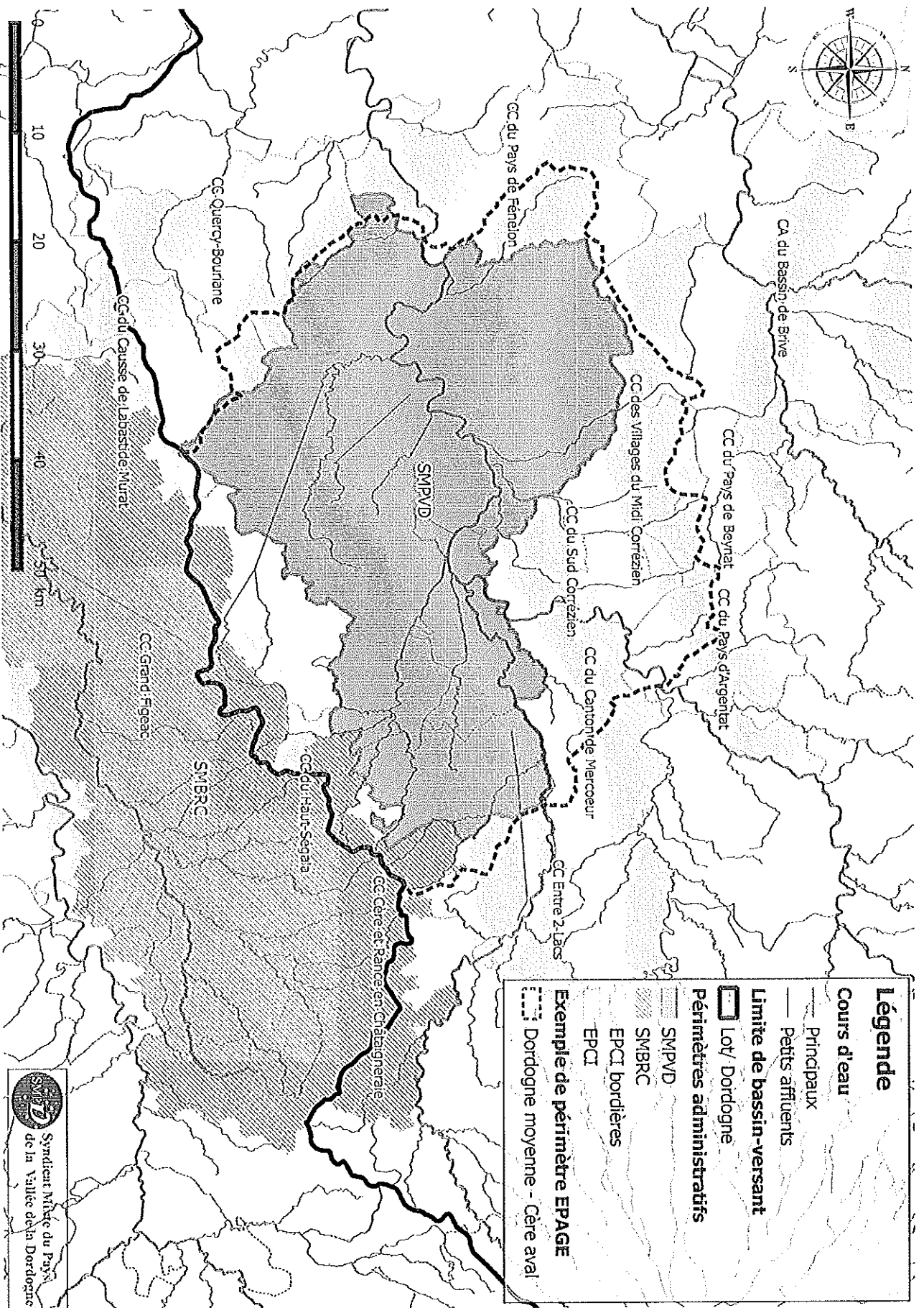
Proposition de création d'un groupe de travail concernant la création d'un EPAGE

Contexte local

- Le SMPVD est engagé depuis plus d'un an aux côtés des territoires bordiers pour porter des actions à l'échelle des bassins versants
 - Mise en place de convention de partenariat avec les communautés de communes corréziennes « Sud Corrèzien » et Villages du Midi Corrèzien », de l'Est lotois « Haut-Ségala » et « Grand Figeac »
 - Le SMPVD et les Communautés de Communes du Nord du Lot sont ainsi naturellement identifiées comme les fers de lance pour la création d'un **EPAGE** par l'Agence de l'Eau et l'Etat.
- **Besoin de mener cette réflexion au sein d'un groupe de travail**, comme cela a été fait lors de la prise de compétence sur la gestion des milieux aquatiques en 2010.

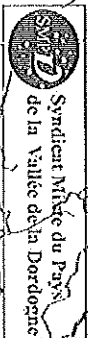
Objectifs du groupe de travail

- **Réfléchir et proposer les modalités de mise en œuvre de l'EPAGE**
- **Définir un calendrier des étapes de travail**
- **Informier le conseil syndical du suivi de la démarche et réaliser des propositions de structuration**



Légende

- Cours d'eau**
 - Principaux
 - Petits affluents
- Limite de bassin-versant**
 - ▭ Lot/ Dordogne
- Périmètres administratifs**
 - SMPVD
 - SMBRC
 - EPCI bordières
 - EPCI
- Exemple de périmètre EPAGE**
 - ▭ Dordogne moyenne - Cère aval





Proposition de création d'un groupe de travail concernant la création d'un EPAGE

Proposition de composition du groupe de travail

- Dans un premier temps :
 - Représentants des élus du SMPVD – A définir
- Dans un second temps :
 - Représentants des territoires bordiers : 13 EPCL peuvent être concernées par l'EPAGE

Installation du groupe de travail

- **Fin février** : Première réunion de travail avec intervention possible de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et/ou l'Etat

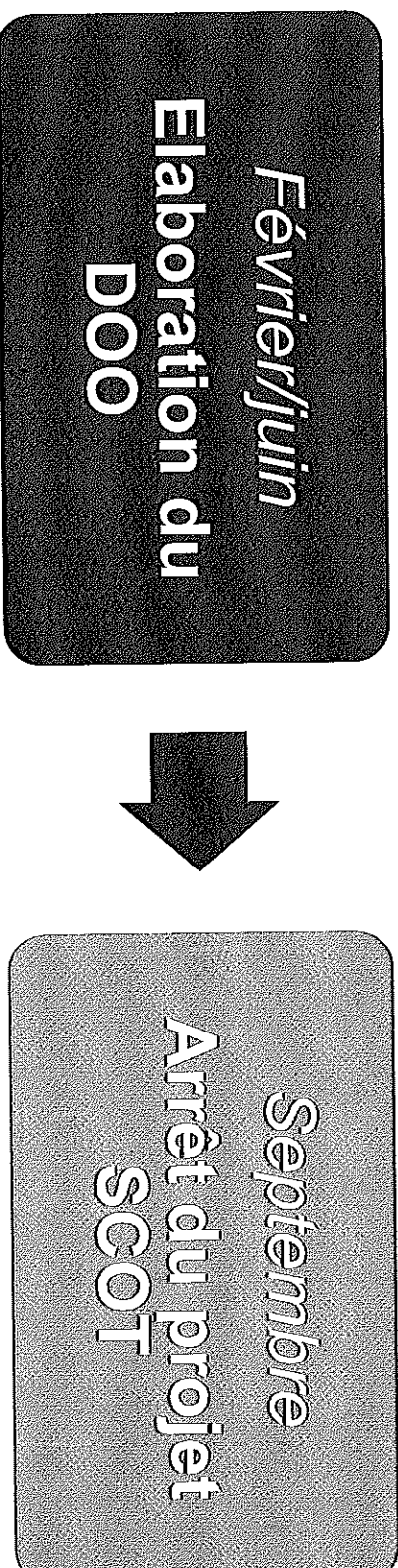


Elaboration du SCOT du Nord du Lot : Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Article L. 143-18 du code de l'urbanisme :

« Un débat a lieu au sein de l'organe délibérant [...] sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables au plus tard quatre mois avant l'examen du projet de schéma ».

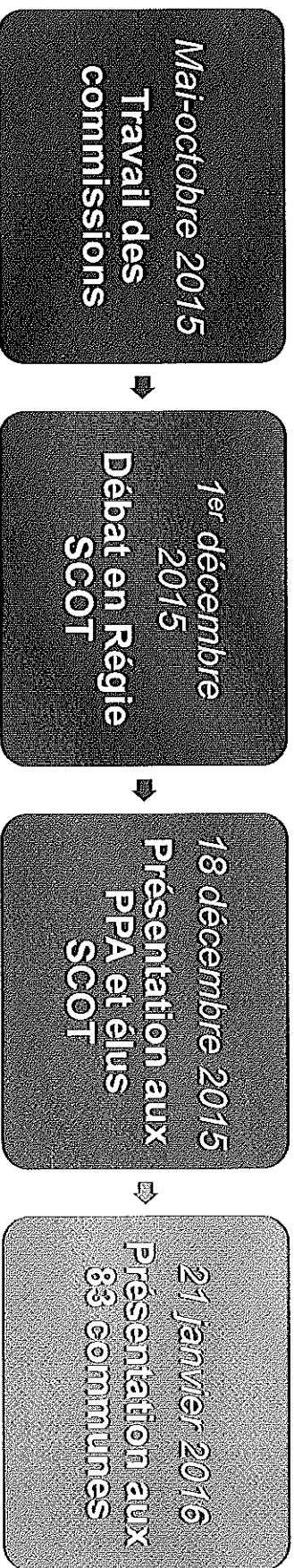
Calendrier SCOT 2016 :





Elaboration du SCOT du Nord du Lot : Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Elaboration du PADD du SCOT :



→ Le PADD répond aux objectifs de la loi : confirmation par les PPA, et en particulier par l'Etat lors de la séance du 18 décembre 2015.



Elaboration du SCOT du Nord du Lot : Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

4 grands chapitres du PADD :

- I- L'environnement, une ressource, un patrimoine, au cœur du projet urbain**
- II- L'économie ou l'indispensable atout d'un développement équilibré**
- III- La structuration du territoire : conséquence et moyen d'un développement équilibré**
- IV- Le projet à l'aune des enjeux et impacts du changement climatique**

Les grandes orientations :



Syndicat Mixte du Pays de la Vallée de la Dordogne Lotoise (46)
Elaboration du SCOT du Nord du Lot

LE TERRITOIRE NORD DU LOT EN 2030

Réalisation : SMPVD
Janvier 2016

Le projet prévoit de porter la population à 53 500 habitants en 2030, et a pour ambition de créer les conditions d'habiter et de pratiquer un territoire rural dynamique.

Un environnement de qualité et un cadre de vie attractif

Une économie forte et créatrice d'emplois

Une hausse démographique de + 5 500 habitants

Des bassins de vie rééquilibrés

Des pôles renforcés qui accueillent 1 habitant sur 3 du territoire

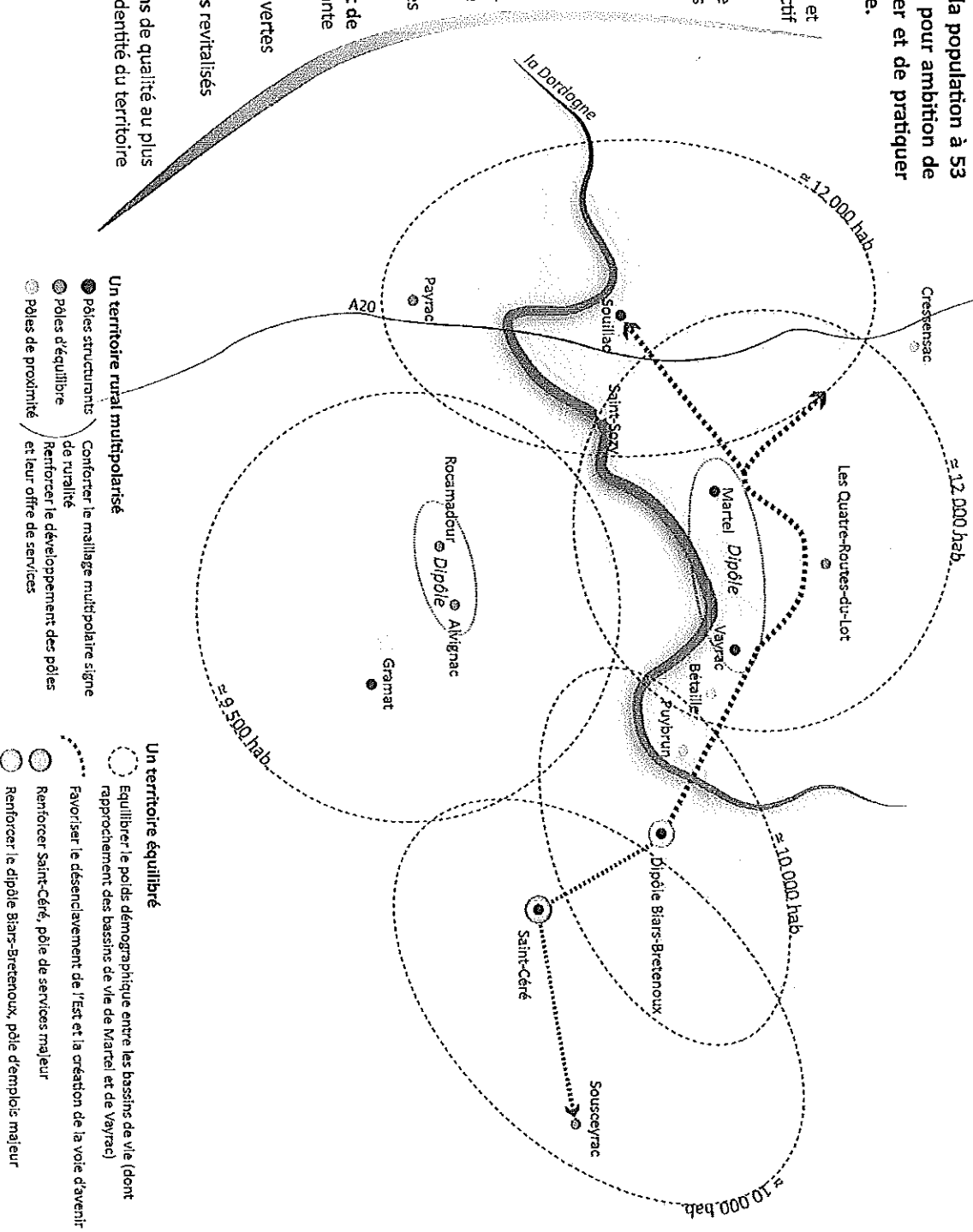
Des conditions d'accueil améliorées

Une offre d'équipements et de services de proximité suffisante

Des mobilités vertes

Des centres-bourgs revitalisés

Des projets urbains de qualité au plus près de l'identité du territoire



Un territoire rural multipolarisé

- Pôles structurants
 - Pôles d'équilibre
 - Pôles de proximité
- Conforter le maillage multipolaire signe de ruralité
Renforcer le développement des pôles et leur offre de services

Un territoire équilibré

- Equilibrer le poids démographique entre les bassins de vie (dont rapprochement des bassins de vie de Marol et de Vayrac)
- Favoriser le désenclavement de l'Est et la création de la voie d'avenir
- Renforcer Saint-Céré, pôle de services majeur
- Renforcer le dipôle Biars-Bretenoux, pôle d'emplois majeur



**Elaboration du SCOT du Nord du Lot : Débat sur les
orientations du Projet d'Aménagement et de
Développement Durables (PADD)**

**Débat sur les
orientations du PADD**



Travail des services du SMPVD

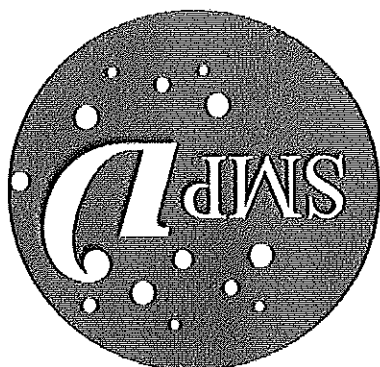
- **Service Développement Territorial**
- **Service Eau et Environnement**
- **Service Tourisme**
- **Service Planification et Urbanisme**
- **Service Art et Histoire, Projet Culturel de Territoire**



Questions diverses

Article L. 2312-1 et L. 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016



Introduction

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale, car il traduit en terme financier le choix politique des élus. Le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses décisions dont le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape. Ce débat est une obligation légale pour toutes les collectivités du plus de 3 500 habitants et doit se dérouler dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

La loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a instauré ce débat pour répondre à deux objectifs principaux : le premier est de permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui seront inscrites au budget primitif ; le second objectif est de donner lieu à une information sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Ainsi les membres du conseil syndical ont la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière du Syndicat Mixte.

En outre, un troisième objectif a été ajouté par l'Ordonnance du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, puisque doivent être présentés les engagements pluriannuels envisagés.

Ce débat n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit cependant faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat dans le département puisse s'assurer du respect des obligations légales.

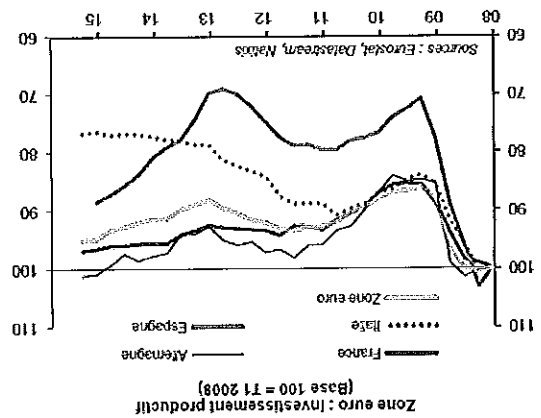
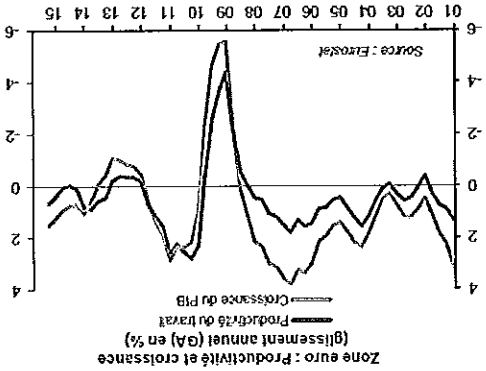
Le présent document a pour objet de servir de base d'échanges aux élus. Il présente les principaux éléments de contexte et de conjoncture dans lesquels s'inscrit le budget 2016 (I), l'analyse de la situation financière de la collectivité en fin d'exercice 2015 (II) ainsi que les grandes orientations budgétaires à retenir pour 2016 (III).

Première Partie : Le contexte économique

A. En zone euro

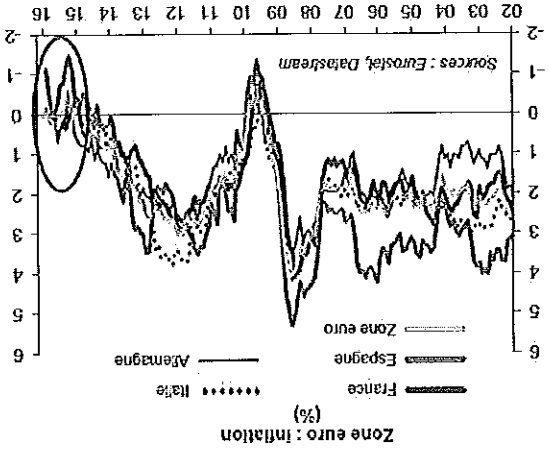
Zone euro en 2016 : *bis repetita* sur fond de faible croissance potentielle

En 2016, la zone euro va bénéficier de trois principaux facteurs : un environnement extérieur favorisant la faiblesse des prix du pétrole et de l'euro, une politique monétaire accommodante facilitant l'accès au crédit et des politiques budgétaires neutres voire expansionnistes dans certains pays, notamment en Allemagne et en Italie. Selon le consensus, la croissance de la zone euro pourrait ainsi atteindre 1,7% en moyenne en 2016 après 1,5% en 2015. La demande intérieure devrait en être le moteur principal, aidée par la hausse du pouvoir d'achat des consommateurs, en lien avec la hausse de l'emploi et des rémunérations en moyenne au sein de la zone.



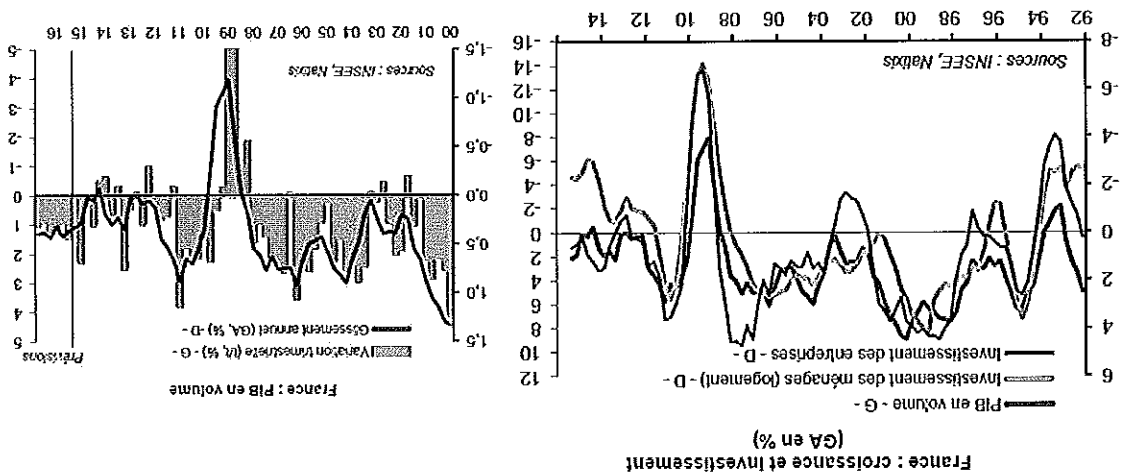
Toutela question est de savoir dans quelle mesure la confiance va revenir pour améliorer le potentiel de investissements suffisant pour améliorer le potentiel de croissance qui reste faible : les gains de productivité ne progressent que modestement tandis que la population en âge de travailler décline. L'amélioration des perspectives de croissance de long terme nécessite une reprise dynamique de l'investissement productif et la mise en place de réformes structurelles.

Zone euro : la BCE confrontée à une trop faible inflation
Après un début d'année en territoire négatif (de -0,6% en janvier), l'inflation de la zone euro demeure faible. Après une nouvelle incursion en territoire négatif en septembre (-0,1%) induite par la chute des prix de l'énergie cet été, l'inflation devrait se redresser légèrement en fin d'année en raison d'effets de base. Néanmoins, selon les experts de la BCE, l'inflation de la zone euro n'atteindrait en moyenne que +0,1% en 2015, +1,1% en 2016 et 1,7% en 2017, des niveaux très éloignés de la cible visée par la BCE.



B. En France

En France : une reprise irrégulière assortie de faiblesses structurelles
Après une année de stagnation (+0,2% en 2014), la croissance française a fortement rebondi au T1 2015 (+0,7% T/T) avant de marquer une pause au T2 (+0% T/T). En moyenne sur le premier semestre, la consommation des ménages a progressé modérément soutenue par la faiblesse de l'inflation. L'investissement des entreprises s'est amélioré mais à un rythme modéré tandis que l'investissement des ménages, essentiellement en logement, a poursuivi sa chute. Par ailleurs, sur l'ensemble du semestre, la contribution des stocks à la croissance a été légèrement négative.
Au regard des indicateurs avancés et de la très faible inflation, le troisième trimestre s'est caractérisé par un léger rebond (+0,4% T/T selon nos prévisions suivi de +0,3% T/T au T4) soutenu par la montée en puissance des réformes entreprises (CICE, Pacte de responsabilité,...). Celles-ci ont déjà permis aux entreprises de reconstruire leurs marges (+3,1, 1 au T2 contre 29,1 au T2 2014). Mais cela ne s'est jusqu'ici pas traduit par une hausse sensible des investissements et des embauches.
L'important niveau de chômage, en hausse de mai à août selon Eurostat, incite les ménages à la prudence, comme en témoigne le taux d'épargne élevé (15,2%).



C. Les collectivités locales, largement associées à la réduction des dépenses publiques en 2016.

a. L'enveloppe normée de la DGF poursuit sa baisse :

Malgré la faiblesse de leur poids dans la dette et les déficits publics, les collectivités locales sont associées à la contrainte de redressement des comptes publics. Leur contribution a pris la forme d'une première baisse en 2014 des dotations qu'elles perçoivent de l'Etat à hauteur de 1,5 milliards d'euros. En 2015, la nouvelle baisse opérée de 3,67 milliards d'euros a été répétée en 2016.

b. L'actualisation de valeurs locales

En application de l'article 1518 bis du CGI les valeurs locales foncières sont majorées par application de coefficients forfaitaires fixés par la loi de finances en tenant compte des variations des loyers. Au 1^{er} janvier 2016, ces dernières sont revalorisées de 1%.

D. Le SMPVD dans ce contexte :

Le présent débat d'orientation budgétaire aura pour objet, dans ce contexte de baisse des ressources des principaux contributeurs de fixer le cap de fonctionnement du SMPVD et du volume de contribution à consentir pour son fonctionnement.

Arbitrage à trouver entre les différents pôles :

Pour arriver à cet objectif, il faut trouver un consensus entre les pôles et de prioriser les projets.

	%
Service Développement territorial	11,56
Service Eau et Environnement	27,16
Service Tourisme	0,07
Service SCOT	10,29
Service ADS	27,09
Service Art et Histoire	23,83
	100,00

Lors du vote du budget du SMPVD et par délibération du 15 avril 2013, le conseil syndical a adopté le principe de répartir les dépenses de personnel affecté à des missions d'administration générale selon la masse salariale réalisée par chacun des 5 pôles. La répartition des dépenses de personnel par pôle se présente de la façon suivante.

Charges personnels 2015	
	120 865,45 €
Service Développement territorial	85 318,76 €
Service Eau et Environnement	200 498,90 €
Service Tourisme	527,38 €
Service SCOT	75 934,02 €
Service ADS	199 943,85 €
Service Art et Histoire	175 933,47 €

Les dépenses réalisées par le SMPVD au titre des dépenses de personnel par pôle pour l'année 2015 se répartissent de la façon suivante :

I. Le chapitre 012 : chapitre du personnel du SMPVD

L'exécution du Budget Primitif 2015 a été réalisée en souhaitant maîtriser les dépenses de fonctionnement.

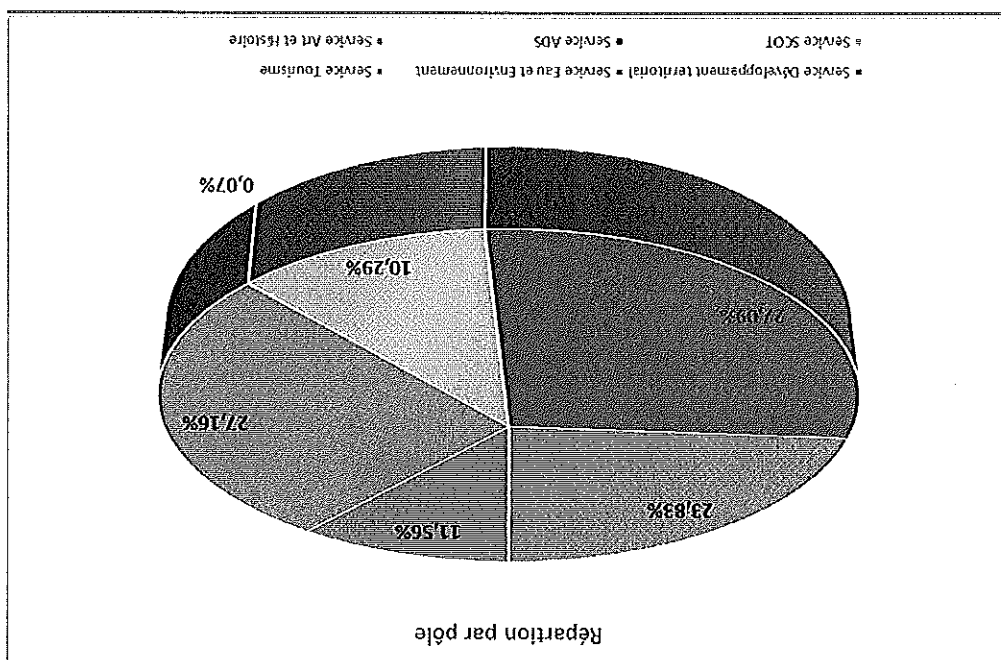
A. Une maîtrise des dépenses :

I. Un fonctionnement à maîtriser :

2^e Partie : Le Budget du S.M.P.V.D :

Une mutualisation du personnel au service d'une optimisation des coûts et compétences en faveur du service du public :
 Le S.M.P.V.D devra, comme auparavant, maîtriser les dépenses de fonctionnement qui sont les siennes sans pour autant transiger sur le niveau et la qualité des services qui relèvent de sa sphère.
 L'optimisation de la dépense publique ainsi que les processus de mutualisation initiés entre les services de la communauté de communes Caussses et Vallée de la Dordogne, et le SMPVD depuis le 1^{er} juillet 2015, sont deux des voies empruntées pour organiser la maîtrise des dépenses de fonctionnement courantes.

Document n° 2 : répartition des dépenses de personnel par pôle



Service	Montant (€)
TOTAL PAR POLE	99 288,82 €
Service Développement territorial	233 328,52 €
Service Eau et Environnement	613,73 €
Service Tourisme	88 367,43 €
Service SCOT	232 682,58 €
Service ADS	204 740,75 €
Service Art et Histoire	859 021,83 €
Total	

Des lors le coût du personnel par pôle représente la répartition suivante :

Service	Montant (€)	Pourcentage (%)
Eclatement de l'administratif	120 865,45 €	11,56 %
Service Développement territorial	13 970,06 €	27,16 %
Service Eau et Environnement	86,35 €	0,07 %
Service Tourisme	12 433,41 €	10,29 %
Service SCOT	32 738,73 €	27,09 %
Service ADS	28 807,28 €	23,83 %
Service Art et Histoire	120 865,45 €	23,83 %

Le personnel de l'administration générale représente pour l'année 2015, la somme 120 865 € 45. Cette masse est répartie de la façon suivante :

Il est présentée une situation du budget principal au travers des différents services comptables mis en place après la disparition des budgets annexes en 2015, et esquisse des comptes administratifs 2015 de chacun des budgets.

II. Les résultats de l'année 2015:

Le SMPVD consent des efforts qui doivent être faits en faveur du Tourisme, un des secteurs clés de l'activité économique du territoire, a octroyé la dotation nécessaire au fonctionnement de l'EPIC Tourisme en sus du reversement de la taxe de séjour, à hauteur de 480 000 €.

3. Chapitre 65 : les charges de gestion courante

2. Les crédits du chapitre du personnel (chapitre 12) ont été consommés à hauteur de 859 021 € 43 en 2015 contre 762 192 € 76 en 2014 et 568 012 € consommés en 2013.

1. Chapitre 66 (charges financières) aucune dépense sachant que l'emprunt initialement prévu sur le budget annexe « eau et environnement » n'a pas été réalisé en raison du décalage dans le temps de la réalisation de certains travaux. Il est à noter la souscription d'une ligne de trésorerie sur l'exercice 2015 qui n'a été utilisée qu'à une seule reprise à savoir en juin 2015 à hauteur de 100 000 € pour une durée de tirage de 15 jours.

L'exécution budgétaire 2015 de certains chapitres démontre que le S.M.P.V.D atteint son vol de croisière en terme de fonctionnement en comparaison avec les prévisions budgétaires, contrairement à l'exercice 2013 et 2014 où il était ressentit la montée en charge du SMPVD liée à l'évolution des services.

Document n° 3: répartition des dépenses de fonctionnement 2015 hors taxe de séjour, par chapitre et par pôle

Dépenses de fonctionnement	Développement territorial	Art et Histoire/CT	Tourisme	Eau et Environnement	SCOT	AD5	AD4	TOTAL	
								Planification et Urbanisme	
Chapitre 011	Charges à caractère général	77 651,27 €	1 037,29 €	146 503,32 €	24 666,79 €	35 386,20 €	1 003,55 €	342 144,12 €	
Chapitre 012	Charges de personnel	99 288,82 €	204 740,75 €	233 328,52 €	88 367,43 €	232 682,58 €	0,00 €	859 021,83 €	
Chapitre 65	Charges de gestion courante	4 849,45 €	1 860,26 €	5 387,84 €	1 594,16 €	1 594,11 €	11 701,50 €	971 162,76 €	
Chapitre 66	Charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	468,94 €	468,94 €	
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	0,00 €	87 767,56 €	1 641,00 €	0,00 €	0,00 €	43,36 €	89 451,92 €	
TOTAL		160 023,95 €	1 033 594,02 €	386 860,68 €	114 628,38 €	269 662,89 €	13 217,36 €	2 262 249,57 €	

2. Les chapitres de fonctionnement : un vol de croisière qu'il faut maîtriser.

La voie empruntée semble être la bonne à l'aune des réformes Etatiques conduisant à associer en partie les futures dotations aux collectivités sur le degré de mutualisation des services entre collectivités. Des économies sont d'ores et déjà perceptibles dans le cadre des dispositifs de service commun. Si le chapitre du personnel a été provisionné à hauteur de 915 305 € 70 en 2016, les crédits consommés s'élevaient à la somme de 859 021 € 43.

1. La contribution des communes de communes 2015 affectée selon les besoins de chaque service :

Nous rappelons que le montant de la contribution des communes de communes était de 1 218 098 € 08 pour l'exercice 2015.

La répartition par service était la suivante :

Libellé	Montant 2015	Montant 2014	Montant 2013
Développement territorial	159 873 € 94	157 257 € 77	102 000 € 00
Art et histoire	219 115 € 78	139 998 € 42	160 000 €
Tourisme	524 385 € 21	548 168,10 €	582 000 €
Planification- service SCOT	100 641 € 75	96 266,71 €	340 000 €
planification urbanisme- service ADS	127 256 € 40	156 108,19 €	
Eau et environnement	86 825 € 00	30 999,26 €	10 000 €
Budget principal-Amortisst eau		65 201 € 55	
Total	1 218 098 € 08	1 194 000,00 €	1 194 000 €

Cette répartition adoptée est venue stabiliser certains pôles dont les subventions espérées n'ont pas été à la hauteur des prévisions de début d'année.

C'est le cas du service Art et Histoire qui a subi une baisse à la fois de la dotation versée par le conseil général (10 000 € en 2015) en lieu et place des 20 000 € en 2014, et 30 000 € en 2013 et celle de l'Etat au titre du label qui a fondu à 10 000 € en 2015 contre 12 000 € en 2014 et 20 000 € en 2013. Ces baisses de subventions se sont traduites par une réaffectation des contributions de communes de communes dans le temps.

En ce qui concerne les différences sur le pôle Urbanisme –planification, la différence est provoquée par la montée en puissance du service ADS et de la clé de répartition des frais de fonctionnement selon la masse de personnel. Le service ayant monté en personnel, la clé de répartition a été revue à la hausse en cours d'année pour ce pôle, induisant une réaffectation des frais de fonctionnement sur ce service.

La montée en charge de certains pôles tout comme la diminution de subventions pour certains pôles se font ressentir au vu de l'évolution des contributions des communes de communes sur les deux derniers exercices.

2. Cette répartition conduit aux résultats suivants, esquisse PRÉVISIONNELLE du compte administratif

a. Le service « développement territorial »

Service développement		Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Recettes de fonctionnement	356 250,72 €	Recettes d'investissement	13 249,50		
Dépenses de fonctionnement	172 716,60 €	Dépenses d'investissement	4 361,21		
Résultat de l'exercice 2015	183 534,12 €	Résultat de l'exercice 2015	8 888,29		
Résultat reporté 2014	30 686,94 €	Résultat reporté 2014	428,33		
Résultat cumulé 2015	214 221,06 €	Résultat cumulé 2015	9 316,62		
Restes à réaliser :					
RAR en recettes d'investissement	-	RAR en dépenses d'investissement	720,00		
		Soles des RAR	-		
		Capacité de financement de la section d'investissement	8 596,62		
Allocation des Résultats :					
Résultat de fonctionnement 2015 à affecter	214 221,06				
Capacité de financement de la section d'investissement	8 596,62				
Résultat de fonctionnement reporté 2016 (compte 002	222 817,68				
recettes de fonctionnement					

Dans ce résultat, on retrouve les éléments suivants :

- Les résultats de l'ADVD répartis à hauteur de 50 % pour le service Développement territorial et le pôle Art et Histoire, soit 66 553 € 41 par service.
- La constatation d'avance des financements européens pour la filière bois (35 000 €) et l'accueil de nouvelle population (9 000 €).

Dans ce résultat, on retrouve les éléments suivants :

- Les résultats de l'ADVD répartis à hauteur de 50 % pour le service Développement territorial et le pôle Art et Histoire, soit 66 553 € 41 par service.
- Non réalisation du programme d'investissement à hauteur de 19 500 €.

En recettes : un financement des partenaires en diminution.....

- DRAC : de 20 000 € (2013), 12 000 € (2014) à 10 000 € en 2015
- CD 46 : de 30 000 € (2013), 20 000 € (2014) à 0 € en 2015,
- Compensées par une contribution des CC qui évolue :
- 2014 : 139 998 € 42
- 2015 : 219 115 € 78

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Recettes de fonctionnement	334 673,64 €	Recettes d'investissement	-
Depenses de fonctionnement	284 262,28 €	Depenses d'investissement	917,89
Résultat de l'exercice 2015	50 411,36 €	Résultat de l'exercice 2015	- 917,89
Résultat reporté 2014	8 857,97 €	Résultat reporté 2014	-
Résultat cumulé 2015	59 269,33 €	Résultat cumulé 2015	- 917,89
Restes à réaliser :		Restes à réaliser :	
RAR en dépenses d'investissement	-	RAR en recettes d'investissement	-
RAR en dépenses d'investissement	40000	RAR en dépenses d'investissement	-
DONT RESERVE		Solde des RAR	
Affectation des Résultats :		Besoin de financement de la section d'investissement de la section d'investissement (crédit du cpte 1068)	
Résultat de fonctionnement reporté 2016 (compte 002 recettes de		917,89	
Résultat de fonctionnement reporté		- 917,89	
Résultat de fonctionnement 2015 à affecter		59 269,33	
Besoin de financement de la section d'investissement (crédit du cpte 1068)		- 917,89	
Résultat de fonctionnement reporté 2016 (compte 002 recettes de		58 351,44	

c. Le service « Tourisme »

Service Tourisme

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Recettes de fonctionnement	903 498,57 €	Recettes d'investissement	491,33
Dépenses de fonctionnement	1 119 228,22 €	Dépenses d'investissement	101 318,34
Résultat de l'exercice 2015	- 215 729,65 €	Résultat de l'exercice 2015	- 100 827,01
Résultat reporté 2014	407 164,69 €	Résultat reporté 2014	63 683,48
Résultat cumulé 2015	191 435,04 €	Résultat cumulé 2015	- 37 143,53
Restes à réaliser :			
RAR en recettes d'investissement	77 096,00	RAR en dépenses d'investissement	137 156,36
Solde des RAR		- 60 060,36	
Besoin de financement de la section d'investissement (crédit du cpte 1068)	-97 203,89		
Affectation des Résultats :			
Résultat de fonctionnement 2015 à affecter	191 435,04		
Besoin de financement de la section d'investissement (crédit du cpte 1068)	-97 203,89		
Résultat de fonctionnement reporté 2016 (compte 002 recettes de	94 231,15		

La taxe de séjour 2015 s'élève à la somme de 419 891 € environ réparties

- Sur des titres exercice 2015 à hauteur de 376 326 €,
- Sur des titres exercice 2016 à hauteur de 43 565 €.

Le présent tableau prend en compte les titres de recettes de taxe de séjour émis d'office envers les logeurs qui n'ont pas fait parvenir leur déclaration et paiement au titre de l'année 2014 (annulés en partie dans l'attente de justificatifs de l'OT) et la taxation de 2015 venant ainsi augmenter de façon transitoire le résultat reporté que ce soit tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement dont l'annulation est simulée en dépenses de fonctionnement pour ramener un résultat au réel à ce stade du DOB et pour une meilleure lisibilité.

A noter que les logeurs sont plus nombreux à déclarer la taxe de séjour au réel dans les temps dans la mesure où la taxation d'office a concerné moins de logeurs fin 2015 puisque les montants appelés sont passés de 255 471,79 € au titre de l'année 2014 à 69 452 € en 2015.

Au fur et à mesure des régularisations de la part des logeurs ces écritures seront régularisées en dépenses de chacune des deux sections venant ainsi ramener le résultat du budget annexe Tourisme à un résultat inférieur selon les montants annulés comme indiqué en amont.

d. Le service ADS :

Service ads

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Recettes de fonctionnement	259 424,55 €	Recettes d'investissement	9 572,88
Dépenses de fonctionnement	276 614,48 €	Dépenses d'investissement	6 832,32
Résultat de l'exercice 2015	- 17 189,93 €	Résultat de l'exercice 2015	2 740,56
Résultat reporté 2014	479,88 €	Résultat reporté 2014	-
Résultat cumulé 2015	- 16 710,05 €	Résultat cumulé 2015	2 740,56
Restes à réaliser :			
RAR en recettes d'investissement	-	RAR en dépenses d'investissement	2 587,01
CAPACITE de financement de la section d'investissement (crédit du cpte 1068)		153,55	
Affectation des Résultats :			
Résultat de fonctionnement 2015 à affecter	-16 710,05		
CAPACITE de financement de la section d'investissement (crédit du cpte 1068)	153,55		
Résultat de fonctionnement reporté 2016 (compte 002 recettes de fonctionnement)	-16 556,50		

Résultat légèrement négatif pour deux motifs :

- Titre des coûts à l'acte de l'ADS du 13 au 31 décembre 2015 sont tirés en janvier 2016 à hauteur de 4 595,10 €
- Répartition personnel administration selon clé de répartition qui a évolué en cours d'année.

En recettes : un financement à deux niveaux :

- 1. Une contribution des CC qui évolue :
 - 2014 : 156 108 €
 - 2015 : 127 256 € 40

2. Une participation du coût à l'acte qui progresse pour financer l'évolution du service avec le nombre d'actes

- 2014 : 52 270 €
- 2015 : 118 608 € 10

e. Le service SCOT :

Service scot

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Recettes de fonctionnement	142 439,93 €	Recettes d'investissement	6 492,12
Dépenses de fonctionnement	119 427,34 €	Dépenses d'investissement	85 629,59
Résultat de l'exercice 2015	23 012,59 €	Résultat de l'exercice 2015	- 79 137,47
Résultat reporté 2014	9 052,29 €	Résultat reporté 2014	113 313,78
Résultat cumulé 2015	32 064,88 €	Résultat cumulé 2015	34 176,31
Restes à réaliser :		Restes à réaliser :	
RAR en recettes d'investissement	-	RAR en dépenses d'investissement	82 646,96
RAR en dépenses d'investissement	82 646,96	Soide des RAR	- 82 646,96
Affectation des Résultats :		Besoin de financement de la section d'investissement (crédit du cpte 1068)	
			- 48 470,65
Résultat de fonctionnement 2015 à affecter	32 064,88		
Besoin de financement de la section d'investissement (crédit du cpte 1068)	-48 470,65		
Résultat de fonctionnement reporté 2016 (compte 002 recettes de fonctionnement 2014)	-16 405,77		

Il est à noter que le budget annexe Planification Urbanisme a ainsi financé dès sa première année de fonctionnement le marché souscrit avec le bureau d'études concernant le SCOT dans sa totalité et qu'on retrouve les soldes des études dans les restes à réaliser. Résultat conforme à des fins de financement du SCOT. Légèrement négatif dû à la répartition du personnel administratif et coût de l'avent du SCOT

f. Le SERVICE « Eau et Environnement »

Ce résultat reporté sur ce budget annexe est obtenu tout en finançant les travaux qui ont été lancés sur l'année 2015 au titre de la programmation PAPI et ce, sans avoir recours à un emprunt tel que prévu en début d'exercice. Les résultats concernent les deux services puisque les résultats du SYMAGE ont été réintégrés en 2013 au moment de la fusion sur le budget principal du S.M.P.V.D devenu depuis la disparition des budgets annexe le service « adm ».

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Recettes de fonctionnement	2 506 318,48 €	Recettes d'investissement	804 744,57 €
Dépenses de fonctionnement	2 482 425,30 €	Dépenses d'investissement	526 663,52 €
Résultat de l'exercice 2015	23 893,18 €	Résultat de l'exercice 2015	278 081,05 €
Résultat reporté 2014	641 348,41 €	Résultat reporté 2014	- 127 391,38 €
Résultat cumulé 2015	665 241,59 €	Résultat cumulé 2015	150 689,67 €
Restes à réaliser :		Restes à réaliser :	
RAR en recettes d'investissement	687 908,12	RAR en recettes d'investissement	439 740,20
RAR en dépenses d'investissement	- 325 283,92	RAR en dépenses d'investissement	912 165,45
Soles des RAR	- 476 040,93	Soles des RAR	- 472 425,25
Besoin de financement de la section d'investissement (crédit du cpte 1068)	- 476 040,93	Besoin de financement de la section d'investissement (crédit du cpte 1068)	- 321 735,58
Allocation des Résultats :		Allocation des Résultats :	
Résultat de fonctionnement 2015 à affecter	176 175,11	Résultat de fonctionnement 2015 à affecter	665 241,59
Besoin de financement de la section d'investissement (crédit du cpte 1068)	- 476 040,93	Besoin de financement de la section d'investissement (crédit du cpte 1068)	- 321 735,58
CAPACTE de financement de la section d'investissement (crédit du cpte 1068)	292 147,61	CAPACTE de financement de la section d'investissement (crédit du cpte 1068)	292 147,61
Résultat de fonctionnement reporté	299 865,82	Résultat de fonctionnement reporté	300 933,83

Service SMPVD

III. Les résultats 2015 : une gestion qui a atteint son vol de croisière :

Le cumul des deux services s'équilibre.

Service Eau		Service adm	
Recettes de fonctionnement	507 008,05 €	Recettes d'investissement	516,27 €
Dépenses de fonctionnement	496 827,02 €	Dépenses d'investissement	675,10 €
Résultat de l'exercice 2015	10 181,03 €	Résultat de l'exercice 2015	- 158,83 €
Résultat reporté 2014	165 991,03 €	Résultat reporté 2014	233 453,44 €
Résultat cumulé 2015	176 175,11 €	Résultat cumulé 2015	233 294,61 €
Restes à réaliser :		Restes à réaliser :	
RAR en recettes d'investissement	362 644,20	RAR en recettes d'investissement	1 147,00
RAR en dépenses d'investissement	687 908,12	RAR en dépenses d'investissement	1 147,00
Soles des RAR	- 325 283,92	Soles des RAR	- 1 147,00
Besoin de financement de la section d'investissement (crédit du cpte 1068)	- 476 040,93	CAPACTE de financement de la section d'investissement (crédit du cpte 1068)	292 147,61
Allocation des Résultats :		Allocation des Résultats :	
Résultat de fonctionnement 2015 à affecter	176 175,11	Résultat de fonctionnement 2015 à affecter	8 786,22
Besoin de financement de la section d'investissement (crédit du cpte 1068)	- 476 040,93	Besoin de financement de la section d'investissement (crédit du cpte 1068)	292 147,61
CAPACTE de financement de la section d'investissement (crédit du cpte 1068)	292 147,61	CAPACTE de financement de la section d'investissement (crédit du cpte 1068)	292 147,61
Résultat de fonctionnement reporté	299 865,82	Résultat de fonctionnement reporté	300 933,83

Pour 2016, les objectifs suivants peuvent être arrêtés pour l'évolution des charges à caractère général :
→ un strict ajustement aux besoins réel des crédits à inscrire sur les postes qui rencontrent annuellement une progression en raisons de causes externes (énergie et électricité par exemple).
→ une évolution nulle par rapport au Budget 2015 des crédits à inscrire que les autres postes de gestion courante.

Le budget à venir sera construit avec pour objectifs principaux :
→ de contraindre la progression prévisionnelle des dépenses réelles de fonctionnement, tout en intégrant l'impact défavorable de nombreux facteurs exogènes,
→ de compenser au maximum une évolution quasi-atonie de certaines recettes par une gestion matriciée des dépenses,
→ de préserver une épargne suffisante pour assurer les dépenses d'équipement.

A. En matière de dépenses de fonctionnement

La dissolution des budgets annexes au 31 décembre 2014 n'empêchent pas pour autant la gestion pôle par pôle et service par service dans la mesure où la comptabilité analytique nous permet d'imputer tant en dépenses que recettes l'écriture par fonction double par une comptabilité par services :
On retrouve ainsi les 5 pôles sous formes de service, sachant que le pôle planification est composé de deux sous services : ADS et SCOT.

I. Les principes budgétaires pour 2016 :

3^e Partie : Les orientations budgétaires de l'année 2016

L'année 2015 budgétaire se résume ainsi :
→ pas d'emprunt souscrit pour financer le programme d'eau,
→ la couverture du marché SCOT dans sa totalité,
→ un maintien de l'aide accordée à l'EPIC Tourisme à hauteur de 480 000 € 00,
→ des résultats positifs sur l'année 2016 qui se réduisent. Ce fait provient d'une diminution des dotations versées ayant conduit à abonder certains pôles au delà de la prévision de début d'année.

Libellé	2013	2014	2015
Pôle de Souillac-Rocamadour	275 504,08 €	270 033,05 €	276 616,75 €
Pôle de Haut Quercy Dordogne	110 110,68 €	109 446,50 €	115 183,02 €
Pôle de Martel	151 434,04 €	150 738,50 €	156 715,01 €
Pôle de Padirac	79 009,48 €	80 236,58 €	82 821,45 €
Pôle de Gramat	107 859,88 €	107 820,82 €	109 682,94 €
Pôle de St Céré	188 580,24 €	188 191,15 €	191 142,88 €
TOTAL CAUVALDOR	912 498,40 €	906 466,60 €	932 162,05 €
CERE ET DORDOGNE	241 483,80 €	246 651,84 €	246 206,60 €
PAYS DE SOUSCEYRAC	40 017,80 €	40 881,56 €	39 729,43 €
TOTAL GENERAL	1 194 000,00 €	1 194 000,00 €	1 218 098,08 €

- 60 % du besoin de financement sur la population DGF de l'année N-1
- 40 % du besoin de financement sur le PFA (potentiel financier intercommunal agréé) de l'année N-1

Il est à noter la modification des critères retenus pour la fixation de la contribution des communes de communes lors de l'exercice 2015.

- 50 % du financement selon la population DGF
- 50 % du financement selon le Potentiel financier intercommunal agréé. (PFA)

Ainsi, si en 2013 et 2014, la contribution était répartie comme suit :

Libellé	2014		PFA 2014		40% du besoin de financement		TOTAL GENERAL	
	Population DGF	60 % du besoin de financement	%	de financement	%	de financement	%	de financement
Pôle de Souillac-Rocamadour	12 481	167 564,00 €	9 539 827	109 052,75 €	3 799,66 €	3 799,66 €	276 616,75 €	22,71%
Pôle de Haut Quercy Dordogne	5 749	77 183,36 €	3 324 173	37 999,66 €	115 183,02 €	115 183,02 €	156 715,01 €	12,86%
Pôle de Martel	7 485	100 490,07 €	4 918 502	56 224,93 €	156 715,01 €	156 715,01 €	82 821,45 €	6,56%
Pôle de Padirac	3 850	51 688,28 €	2 723 499	31 133,17 €	82 821,45 €	82 821,45 €	109 682,94 €	9,00%
Pôle de Gramat	4 811	64 590,21 €	3 944 668	45 092,73 €	109 682,94 €	109 682,94 €	191 142,88 €	15,70%
Pôle de St Céré	8 330	111 834,64 €	6 937 807	79 308,24 €	191 142,88 €	191 142,88 €	932 162,05 €	76,53%
TOTAL CAUVALDOR	42 706	573 350,56 €	31 388 476	358 811,49 €	932 162,05 €	932 162,05 €	246 206,60 €	20,21%
CERE ET DORDOGNE	9 947	133 543,72 €	9 855 638	112 662,88 €	246 206,60 €	246 206,60 €	39 729,43 €	3,26%
PAYS DE SOUSCEYRAC	1 785	23 964,57 €	1 379 095	15 764,87 €	39 729,43 €	39 729,43 €	1 218 098,08 €	100,00%
TOTAL GENERAL	54 438	730 858,85 €	42 623 209	487 239,23 €	1 218 098,08 €	1 218 098,08 €		

Pour rappel, vous trouverez ci-dessous, la contribution des communes de communes fixée pour l'exercice 2015 à 1 218 098 € 08 :

2. La contribution des communes de communes :

1. Les dotations et participations des partenaires : aboutir à un maintien des dotations de leur part après la baisse de certaines dotations (cas du pôle Art et Histoire).

B. En matière de recettes de fonctionnement

Tiers	Objet	ML Reste Eng
URRADO	SCOT	55 028,00 €
ETEN	SCOT	18 071,00 €
ADASEA	SCOT	7 347,96 €
Total de la sélection		82 646,96 €

RAR en dépenses concernant les opérations suivantes :

SCOT

c. Le Pôle SCOT-Planification-Urbanisme

689 055 € 01 répartis sur plusieurs opérations à atténuer avec 362 644 € de subventions à percevoir.

RAR en dépenses concernant les opérations suivantes :

b. Le Pôle Eau et Environnement

Néant

b. Le pôle Art et Histoire

Tiers	Objet	ML Reste Eng
AUDERIE	FOURNITURE ET DÉPLOIEMENT LOGICEL AUTORISATION	720,00 €
Total de la sélection		720,00 €

RAR en dépenses concernant les opérations suivantes :

a. Le développement territorial :

1. Les restes à réaliser (RAR) : Il s'agit des dépenses engagées (devis ou commandes passées) en section d'investissement non mandatées avant le 31 décembre 2015. Les factures seront reçues sur l'exercice 2016.
Il s'agit principalement des engagements suivants :

A. Les Projets 2016 : Un programme d'investissement

Le programme d'investissement envisagé pour 2016 compte certaines opérations éligibles à des subventions d'équipement attribuées par différents partenaires.

II. Un résultat reporté et un autofinancement au service des projets d'équipements :

Debat d'orientation budgetaire 2016-S.M.P.V.D

- Orientations à étudier :
 - Etudier la clé de répartition entre contributeurs, l'avons vu au vu du résultat de l'année,
 - Une contribution en 2015 qui finance les activités de SMPVD en vol de croisière comme nous
- La contribution des membres dans ce contexte :

Le présent débat d'orientation budgétaire aura pour objet, dans ce contexte de baisse des ressources des principaux contributeurs de fixer le cap de fonctionnement du SMPVD et du volume de contribution à consentir pour son fonctionnement.

Au-delà des dépenses de fonctionnement et du remboursement du personnel du service commun, 2016 rimera avec des nouveaux projets.

B. Les nouvelles inscriptions : esquisse des sections d'investissement 2016 à déterminer :

Le résultat dégagé par les sections de fonctionnement en fin d'année 2015 seront reportés en 2016 en recettes de fonctionnement. Ils permettront de financer, par le canal du virement de la section de fonctionnement une partie des investissements :

7	ETAT	DETR 2014 ELABORATION CHARTE SIGNALETIQUE...	1311	7 000,00 €
104	CONSEIL REG	PLAN TRIENNAL AMENAGEMENT OT ST CERRE VAL..	1312	25 461,00 €
105	CONSEIL REG	PLAN TRIENNAL AMENAGEMENT BUREAU BRETENO...	1312	44 635,00 €
		Total de la sélection		77 096,00 €

RAR en recettes concernant les opérations suivantes :

- Aménagement des bureaux des OT : 137 156 € 36

RAR en dépenses concernant les opérations suivantes :

e. Le Pôle Tourisme

Tiers	Objet	Mt. Reste Eng.
	INSTALLATION LIGNE TELEPHONIQUE SERVICE ADS	2 587,01 €
	Total de la sélection	2 587,01 €

RAR en dépenses concernant les opérations suivantes :

ADS :

- Le financement prévisionnel du PAPI par un emprunt prévisionnel comme chaque année ?
- développement territorial : en cas d'appel à projets intéressants, flécher une décision modificative à des fins de financements de la part résiduelle ?
- résultats hérités de l'ADVD : conserver la part résiduelle en dépenses imprévues ou consacrer à des dépenses de 2016 ?
- Flécher le financement de nouvelles activités par le financement des partenaires et/ou un appel à contributions,
- En terme de personnel et suite à la mise en place du service commun, relever les missions des agents à des fins de remboursement par le SMPVD trimestriellement.



COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU SMPVD

Lundi 4 février 2016 – 17h30 – Martel

Étaient présents : Les personnes présentes sont indiquées, les autres sont absentes excusées, tout en précisant que les suppléants étaient conviés et avaient voix délibérante uniquement en cas d'absence d'un titulaire de leurs communautés de communes.

Communauté de communes	Titulaires	Suppléants
Causses et Vallée de la Dordogne	• M. CHARLES Mathieu	• Mme AUBRUN Jeannine
	• M. DAUBET Raphaël	• M. DUHEM Didier (supplée M. Mathieu CHARLES)
	• M. DELRIEU Christian	• M. DU PRADEL Hugues (ne vote pas)
	• M. DESTIG Pierre	• M. FENNI Habib
	• M. LIEBUS Gilles	• M. LAVERDET Thierry
	• M. PRANGERE Pierre	• M. MAURY Ernest
	• M. SAINT-MAXENT Didier	• M. NOUZIERES Alain (supplée M. Didier SAINT-MAXENT)
	• M. TERLIZZI Alfred Mathieu	• M. SYLVESTRE Michel
	• M. AYROLES Francis	• M. BIASSETE François (ne vote pas)
	• M. MOLIS Pierre	• Mme BOUYSSSET Marie-Josée
Cère et Dordogne	• M. LABORIE David	
	• M. AUTEMAYOU Elie	• M. LORBIANCHET Jacques
	• Mme FOURQUET Sylvie	• M. MESPOLIHE Jean-Pierre
	• Mme DELANDRE Claire	• Mme PREVILLÉ Angèle (supplée M. Elie AUTEMAYOU)
	• M. LABORIE Francis	• M. COLOMB-DELSUC Jean-Philippe
Pays de Sousceyrac	• M. LABORIE Francis	• M. ROUSSILHES André
	• M. LANDAS Jean-Yves	

Assistés de :

- ✓ M. Serge MAZEL, DGS
- ✓ M. Nicolas ARHEL, DGA
- ✓ M. Christophe PRUNET, DGA
- ✓ Mme Magali TIVENNAIS, Assistante Administrative

Étaient invités :

- ✓ M. Daniel BOUDOT, Président de la commission SCOT "Eau - Environnement - Patrimoine"
- ✓ M. Daniel GOUYGOUX, Président de la commission SCOT "Équipements - Services"
- ✓ M. Bruno LUCAS, Président de la commission SCOT "Habitat Logement"
- ✓ M. Charles-Marie AMELBER, Président de la commission SCOT "Transports-Mobilité-Réseaux"
- ✓ M. Didier DUHBM, Président de la commission SCOT "Activités-Economiques"

Rappel de l'ordre du jour :

- ✎ désignation d'un secrétaire de séance,
- ✎ approbation du compte-rendu du conseil syndical du 10 décembre 2015,
- ✎ affaires financières :

- Décisions du Président
- Autorisation d'engagement, de mandatement, de liquidation de dépenses d'investissements avant le vote du budget 2016
- Débats d'orientation budgétaire 2016 : recensement des besoins 2016 par service, contribution des communautés de communes
- **Service Tourisme :**
 - Sollicitation DETR et FNADT pour la définition d'un schéma de développement touristique de l'office de tourisme vallée de la Dordogne
- **Service Eau et Environnement**
 - Proposition de création d'un groupe de travail concernant la création d'un EPAGE



- Service Planification et Urbanisme
- Élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du Nord du Lot : Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- ↳ travail des services du SMPVD
- ↳ questions diverses.

Monseigneur DESTIC introduit la séance en remerciant les membres de leur présence.

1. Désignation d'un secrétaire de séance et approbation du compte-rendu du 10 décembre 2015

Monseigneur DESTIC propose de désigner un secrétaire de séance. Il demande si une personne est candidate. Monsieur Freddy FERLIZZI se porte candidat.

↳ A l'unanimité des membres présents, Monsieur Freddy FERLIZZI est désigné secrétaire de séance.

Ensuite, Monsieur le Président demande à l'assemblée si des modifications ou des observations doivent être apportées au compte-rendu du conseil syndical du 10 décembre 2015.

Aucune observation n'étant émise, Monsieur DESTIC met au vote l'approbation du compte rendu de la séance du 10 décembre.

↳ A l'unanimité des membres présents, le compte-rendu du 10 décembre 2015 est approuvé.

2. Décisions du Président

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-9 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur DESTIC présente les différentes décisions qu'il a prises depuis le dernier conseil syndical. Il précise que les décisions prises concernant les marchés à procédure adaptée, ont été précédées par l'organisation d'une réunion de la commission MAPA.

Objet	Montants	Montants	Montants
Reconduction du marché fourniture informatique, installation et configuration - Maintenance Parc Informatique	4 166,67 € HT annuel	INFO CLICK Souillac (46)	54 680,85 € HT
MAPA Réaménagement bureaux de l'OTVD St Céré - Carennac - Souillac - Lot 5 : Vidéo et Numérique		BNG St Maximin la Sainte Baume (83)	

3. Autorisation d'engagement, de mandatement, de liquidation de dépenses d'investissements avant le vote du budget 2016

En raison de la proposition au vote du budget primitif 2016 dans le courant du 1er trimestre 2016 et afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services et de projets du SMPVD, Monsieur le Président propose de l'autoriser à engager des dépenses d'investissements avant le vote du budget primitif 2016, sachant que la limite est le quart des crédits votés au budget primitif 2015, de chacun des budgets.

Monseigneur le Président présente le détail des engagements :

SMPVD.

Monseigneur LABORIE demande à Monsieur PRUNET de donner des précisions quantitatives sur le nombre d'actes instruits par le SMPVD.

Monsieur AYROLES estime qu'il faut étudier plusieurs pistes. Le service ADS doit s'équilibrer. Il serait peut-être nécessaire de revoir le montant des actes. L'urbanisme crée de la richesse avec des communes qui en profitent.

- Le service Développement Territorial génère un déficit s'il n'y avait pas eu le reversement de l'excédent de l'ADVD.
- Le service Art et Histoire génère un important déficit, des solutions doivent être trouvées.
- Le service ADS doit intervenir sur le périmètre actuel sans augmentation de personnel, investissements et les actions engagées.
- Concernant le service Eau et Environnement, le recours à l'emprunt sera nécessaire pour pouvoir maintenir les réflexions sur lesquelles il faut débattre pour ce budget, mais aussi sur le fond pour l'avenir du syndicat :

Après que Monsieur ARHEL ait présenté le document d'orientations budgétaires, Monsieur le Président propose d'engager des réflexions sur lesquelles il faut débattre pour ce budget, mais aussi sur le fond pour l'avenir du syndicat :

Extraits du procès-verbal :

Vu, les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

ainsi que les grandes orientations budgétaires retenues pour 2015 (II),
 Le présent document a pour objet de servir de base d'échanges aux élus. Il présente les principaux éléments de contexte et de conjoncture dans lequel s'inscrit le budget 2016 (I), l'analyse de la situation financière de la collectivité en fin d'exercice 2015 (II) dans le département puisse s'assurer du respect des obligations légales.
 Ce débat n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit cependant faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat

pluriannuels envisagés.
 En outre, un troisième objectif a été ajouté par l'Ordonnance du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, puisque doivent être présents les engagements
 Ainsi les membres du conseil syndical ont la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur EPCI.

- Le second objectif est de donner lieu à une information sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.
 - Le premier est de permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent des priorités principales :
- Ce document et ses annexes ont pour objet de débattre des orientations. Le débat a pour objet de répondre à deux objectifs principaux :
- En annexe à la note de synthèse est joint un document intitulé « Débat d'orientations budgétaires 2016 », transmis à l'appui de la présente délibération
- Le Code Général des collectivités territoriales dispose que les établissements publics comportant au moins une commune de 3 500 habitants et plus doivent organiser un débat d'orientation budgétaire (DOB).
 Ce débat a pour objet de permettre aux délégués syndicaux de discuter et de définir les grandes orientations du budget. Il doit intervenir dans un délai de deux mois précédant le vote du budget.

4. Débats d'orientation budgétaire 2016 : recensement des besoins 2016 par service, contribution des communautés de communes

- D'AUTORISER le Président à signer tous actes et documents nécessaires à la mise en application de cette décision.
 Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

IMPUTATION	TITRES	OBJET	OPERATION - SERVICE	MONTANT HT	MONTANT TTC
2312 Terrains	G2C	Etudes pour travaux	22215c - EAU	6 230,00 €	7 476,00 €
2312 Terrains	HDRATTEC	Etudes pour travaux	16428 - EAU	3 305,00 €	3 966,00 €
2312 Terrains	FONDASOL	Etudes pour travaux	16428 - EAU	2 757,50 €	3 309,00 €
2128 Autres agencements et aménagements de terrains	DELPLY	Aménagement OT	31301 - TOURISME	680,00 €	816,00 €
2128 Autres agencements et aménagements de terrains	DELPLY	Aménagement OT	31301 - TOURISME	1 842,29 €	2 210,75 €
2128 Autres agencements et aménagements de terrains	AMADIA SOLUTIONS	Aménagement OT	31301 - TOURISME	14 695,00 €	17 634,00 €
2152 Installations de voirie	ASCODE	Etudes pour travaux	31302 - TOURISME	21,30 €	25,56 €
				29 531,09 €	35 437,31 €



Monsieur PRUNET répond qu'à l'heure actuelle, 600 à 650 dossiers sont instruits par agent. Il précise que la conformité n'est pas mise en œuvre. Pourtant l'équilibre financier doit être présent puisque les communautés de communes reportent aux communes 50% du temps agent. Le coût à l'acte est faible par rapport à la moyenne nationale. Lorsqu'on dit que la part demandée aux communautés de communes est de 100 €, le coût est le double pour le SMPVD. Il estime que l'arrivée des communes de Biars-sur-Cère et de Sousceyrac-en-Quercy va engendrer 400 actes supplémentaires annuellement, malgré la baisse d'activité qui a été prise en compte.

Monsieur DELRIBU estime que nous ne pouvons pas nous baser sur plus. Monsieur DESTIC ajoute que nous sommes face à des incertitudes sur l'avenir. Il ne propose aucune embauche supplémentaire pour l'instant car le système est dangereux tant que les périmètres intercommunaux ne seront pas stabilisés. Les velléités du départ sont toujours présentes dans un sens ou dans un autre.

Monsieur AYROLES pense qu'il ne serait pas illogique que le coût total du service ADS revienne aux communautés de communes. Monsieur DABUT constate que les tarifs appliqués sont plus faibles qu'ailleurs. Nous avons encore des marges de manœuvre. Il faut tenir les ambitions avec la réalisation de la conformité et de la disponibilité, cela ne pourra pas être mis en œuvre sans y mettre certains moyens.

Monsieur DESTIC estime que les actes de conformité devront être payants, ou alors que le levier soit la taxe d'habitation. Monsieur LIBBUS répond que les communes sont parfois réticentes et demande à la communauté de communes Cère et Dordogne quel est le dispositif mis en place.

Monsieur AYROLES informe l'assemblée que la communauté de communes Cère et Dordogne refacture aux communes.

Monsieur DABUT constate un manque de clarté entre les deux conventions :

- la convention SMPVD/Communes : il est stipulé que le service ADS est gratuit
- la convention CAUVALDOR/Communes : il est stipulé que le service ADS est payant.

En accord avec la commission ADS, il propose de changer ce système en ne proposant qu'une convention unique entre CAUVALDOR et chaque commune

Monsieur DESTIC rappelle que le service ADS est légèrement déficitaire. Il est nécessaire de trouver des solutions et le fait de modifier la convention pourrait en être une.

Monsieur DABUT suggère d'attendre les résultats de la réorganisation territoriale avant de procéder à des recrutements d'agents et qu'un vu du faible déficit, il peut être proposé cette nouvelle convention.

Concernant le service Développement Territorial, Monsieur DESTIC, précise que l'embauche prévue n'a pas été concrétisée, d'où un excédent anormal. Il annonce l'éventuel départ de Madame MARTINY pour une autre structure. Le service Art et Histoire engendre un important déficit, de l'ordre de 50 000 €, ce qui revient à environ 1 € supplémentaire par habitant. Pour le service Eau et Environnement, les travaux réalisés en 2015 l'ont été sur fonds propres, pour 2016, cela ne pourra pas être le cas.

Le budget 2016 à construire doit nous interpellier. Si nous augmentons notre appel à contributions, le coût par habitant pourrait être de 24 à 25 € ; ce qui est un coût important. Et si nous nous orientons vers l'EPAGE, le coût pourrait être de 40 € par habitant.

Monsieur AYROLES répond que la compétence Eau et Environnement s'impose au 1er janvier 2018 par la loi GEMAPI. Cette compétence doit être mise en œuvre au travers des communautés de communes du bassin versant. Il proposera tout à l'heure la démarche de création de cet EPAGE sur notre secteur pour mutualiser les coûts.

Monsieur DESTIC reprend l'historique du calcul de la contribution des communautés de communes au SMPVD. Jusqu'en 2014 inclus, nous étions sur un ratio 50/50 (50 % PFA et 50% population DGF). En 2015, le ratio a été changé sur proposition de Monsieur CHARLES soit 60 population /40 PFA ayant eu pour impact de diminuer la contribution de Cère et Dordogne et d'augmenter celle de CAUVALDOR.

En 2016, il propose d'inverser la tendance, ce qui engendrerait une augmentation supplémentaire de 6 000 € pour la communauté de communes Cère et Dordogne, qui viendrait en diminution de celle de CAUVALDOR.

Monsieur AYROLES juge que cette répartition était justifiée compte tenu de la forte contribution de Cère et Dordogne et espère que cette proposition n'est pas liée au fait que la communauté de communes Cère et Dordogne refuse de fusionner avec CAUVALDOR. Il pense qu'au niveau du PFA ce n'est pas neutre.

Monsieur MOLES constate que cela représente juste 6 000 euros et qu'il est possible de partir dans ce sens.

Monsieur DESTIC se demande s'il ne faut pas un ratio 45/55 dans ce cas-là.

Monsieur LIBEUS intervient en précisant qu'il est nécessaire de faire un retour en arrière se rappeler l'histoire. Monsieur MARTIN, l'ancien Président de la communauté de communes du Pays de Padirac avait proposé un choix différent (financement en fonction du potentiel fiscal) qui impactait fortement la communauté de communes Cère et Dordogne. Afin d'éviter cela, Monsieur LIBEUS avait proposé d'appliquer le ratio 50/50.

Il rappelle que l'an dernier, Monsieur AYROLLES, a défendu la communauté de communes Cère et Dordogne. En effet, Monsieur CHARLES, Vice-Président du SMPVD délégué aux finances avait proposé 60/40, proposition que nous avions acceptée. Ainsi, il lui paraît logique qu'en 2016, nous revenions sur le ratio 50/50.

Monsieur AYROLLES propose de couper la poire en deux et que CAUVALDOR et Cère et Dordogne augmentent à hauteur de 3 000 € chacune.

Monsieur DESTIC rappelle que l'objet de la séance et de préparer le budget. Il propose qu'une esquisse soit élaborée et adressée à chaque membre avant le prochain conseil syndical pour en débattre lors d'une réunion.

Monsieur AYROLLES demande quelles sont les perspectives au niveau du Pays d'Art et d'Histoire.

Monsieur TERLIZZI répond qu'il attend les propositions des membres du conseil syndical. La masse salariale va diminuer en raison du départ à la retraite de Madame PECHBUR. Il faut savoir ce que nous voulons. Si tout va bien, nous allons étendre le territoire du Pays d'Art d'Histoire à 83 communes au lieu de 62 actuellement et le nombre d'agents va passer de 3 à deux postes.

Monsieur Francis LABOUE note que la culture fait toujours débat. Mais il est nécessaire d'être mis face à la réalité et que nous prenions nos responsabilités. Sommes-nous prêts à augmenter d'un euro par habitant supplémentaire pour financer la politique culturelle ?

Monsieur DELRIBU ajoute que nous étions préparés à cela suite aux désengagements de l'Etat et du Département.

Monsieur LIBEUS constate que nous sommes dans un vrai débat. Nous construisons un projet de territoire. Monsieur TERLIZZI a demandé un agent supplémentaire. A CAUVALDOR, nous étudions les moyens à consacrer à cette compétence. Si le SMPVD ne le fait pas, CAUVALDOR le fera et alors le déséquilibre du territoire apparaîtra.

Monsieur AYROLLES estime que ce sera la fin du SMPVD.

Monsieur LIBEUS n'est pas d'accord avec ce dernier. Si CAUVALDOR prend cette compétence, c'est la fin d'un projet de territoire global. Les sommes annoncées sont conséquentes. Il est nécessaire d'écouter et voir ce qui se passe. L'an dernier, à l'assemblée plénière des Maîtres, les débats ont été denses avec un soutien politique couplé à la population. Il faut faire des choix, soit un travail en commun soit l'éclatement et assumer les conséquences notamment financières.

Monsieur AYROLLES répond que la communauté de communes Cère et Dordogne a un centre culturel qui mobilise déjà beaucoup de l'argent. Nous aussi, nous investissons dans ce centre culturel tant en fonctionnement qu'en investissement. Cependant, il y a des lignes qui se croisent et qu'il serait nécessaire de mettre tout ceci à plat et de mutualiser les choses.

Monsieur TERLIZZI ajoute que si le schéma culturel de territoire se met en place, cela nécessite de recruter un agent supplémentaire. Il rejoint Monsieur LIBEUS dans ce sens.

Monsieur AYROLLES demande comment nous fonctionnerons si le SMPVD n'existe plus.

Monsieur LIBEUS répond que c'est clair aujourd'hui. Les territoires ne sont pas encore définis et nous sommes entre les deux.

Monsieur TERLIZZI estime que c'est dommage de ne pas avoir une politique globale, mais qu'il est urgent de décider.

Monsieur DESTIC ajoute qu'au sein du service Art et Histoire, il y a deux volets :

- le Pays d'Art et d'Histoire, qui devrait passer
- la culture.

Il conclut en estimant que les prestations proposées feront la participation financière de chaque communauté de communes.

- Le conseil syndical, après en avoir délibéré et après avoir débattu, décide :
D'ACTER la tenue du débat d'orientations budgétaires 2016.

Localement, le SMPVD est engagé depuis plusieurs années aux côtés des territoires bordiers pour porter des actions à l'échelle des bassins-versants. C'est donc naturellement que le SMPVD et les communautés de communes du Nord du Lot sont aujourd'hui

avancés, ainsi que de conserver la confiance financière et technique des partenaires. La réorganisation territoriale et les enjeux de bassins versants impliquent de faire évoluer ces compétences à des échelles cohérentes hydrographiquement tout en mutualisant les matières d'ouvrages locaux. Cela permettra de valoriser et conforter cette

en œuvre des politiques publiques ambitieuses tant sur la prévention des risques que sur la qualité des milieux aquatiques.

Les communautés de communes, au travers du SYMAGF puis du SMPVD exercent cette compétence depuis 12 ans en mettant Monsieur AYROLES rappelle que la loi MAPTAM du 27/01/14, renforcée par la loi NOTRE du 7/08/15 instaure la GEMAPI (Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) comme compétence intercommunale obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2018.

6. Service Eau et Environnement : Proposition de création d'un groupe de travail concernant la création d'un EPAGE

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité des membres présents, d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à la demande de DETR et de FNADT pour mener à bien cette démarche.

Besoins		Euros		Ressources	
Etude développement schéma touristique	25 000	Etat - DETR (50% plafonné à 10 000 €)	10 000	Etat - FNADT	7 500
			7 500		
TOTAL	25 000	TOTAL	25 000	TOTAL	25 000

Ainsi, Monsieur le Président, propose de solliciter des fonds DETR et FNADT sur ce projet qui s'élèverait à 25 000 € HT, et dont le plan de financement serait le suivant :

Il s'agit donc pour le cabinet d'études qui sera retenu, de s'enrichir de ce travail d'analyse préliminaire pour se concentrer sur des propositions les plus opérationnelles en proposant aux acteurs évoqués une stratégie et un plan d'actions à mettre en œuvre rapidement sans tarder.

L'attention est portée sur la demande. Nous avons la chance de disposer d'éléments de diagnostic récents et fiables : nouveau schéma de développement touristique de la Corrèze, livre blanc du tourisme lotois, diverses analyses pour l'élaboration du contrat de destination... Nous pouvons en outre bénéficier des données des observatoires des 2 régions.

Aujourd'hui, il s'agit de mettre en marche toutes les forces vives du développement touristique : office de tourisme, collectivités de tutelle et socio-professionnels. Ces principaux acteurs doivent agir collectivement dans le cadre d'une stratégie partagée et d'un plan d'actions concerté fixant les priorités, les échéances et les éléments d'évaluation.

Si le territoire concentre une offre importante autour des activités de pleine nature, du patrimoine bâti et historique, le reste de l'offre notamment en matière d'hébergement est très diversifiée et de qualité inégale. Il en est de même des différentes actions de soutien au développement (promotion, communication, commercialisation) et de coordination des acteurs. Les anciens offices de tourisme aujourd'hui fédérés, se concentraient prioritairement sur leur mission d'accueil sur leur territoire propre et les actions complémentaires étaient assez disparates.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que l'office de tourisme de la vallée de la Dordogne vient de prendre un nouvel essor. Soutenu efficacement par les services de l'état, une structure interdépartementale et interrégionale, a pu voir le jour sur un territoire de compétence de 148 communes, sans égal sur le territoire national. Ce territoire représente en outre une partie du périmètre du contrat de destination qui porte le même nom.

5. Service Tourisme : Sollicitation DETR et FNADT pour la définition d'un schéma de développement touristique de l'Office de tourisme vallée de la Dordogne



identifiées comme les fers de lance pour la création du premier EPAGE du bassin de la Dordogne, par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et l'Etat.

Monseigneur AYROLES rappelle à l'assemblée qu'il a rencontré l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et que cette dernière est prête à nous accompagner dans cette démarche.

Pour mener à bien cette réflexion, Monseigneur AYROLES propose la création d'un groupe de travail au sein du SMPVD, dont les missions seront de :

- réfléchir et proposer les modalités de mise en œuvre de l'EPAGE
- définir un calendrier des étapes de travail
- informer le Conseil Syndical du suivi de la démarche et réaliser des propositions de structuration.

Monseigneur DESTIC précise que l'EPAGE serait indépendant du SMPVD. Il ajoute que certes les représentants du SMPVD doivent en faire partie mais aussi et surtout des représentants des communautés de communes car ce sont elles qui vont financer la compétence.

Monseigneur LIBBUS pense que pour la composition du groupe de travail, il faut tout de suite travailler avec les territoires bordiers, car nous avons déjà travaillé sur ce sujet entre nous.

Monseigneur LABORIE Francis rappelle que nous sommes avant gardistes et Monseigneur PRANGERE est là pour en témoigner. Il propose de désigner certains élus pour travailler sur le sujet et ensuite l'agrandir aux territoires bordiers.

Monseigneur DUHEM rejoint l'avis de Monseigneur LIBBUS de travailler immédiatement avec les territoires bordiers.

Monseigneur AYROLES estime qu'il faut dans un premier temps travailler sur les besoins.

Monseigneur LIBBUS ajoute qu'il faut travailler sur la base des communautés de communes.

Monseigneur DELRIEU le rejoint et pense que la désignation doit être réalisée au sein de chaque communauté de communes. Il faut à tout prix s'organiser le plus rapidement possible vu ce qu'il se prépare... Les contraintes sont énormes avec une complexité.

Monseigneur LIBBUS souhaite que la première réunion soit organisée autour des Présidents de communautés de communes pour définir les modalités de concertation et de travail. Il est nécessaire d'avoir un chef de file pour le faire : seul le SMPVD peut l'être.

Monseigneur DELRIEU demande que nous soyons vigilants par rapport au SDAGE et que l'on nous ne fasse pas avaler n'importe quoi.

Monseigneur DESTIC précise qu'il faut faire attention aux besoins de financement. Nous avons au sein du SMPVD un technicien rivière pour travailler sur les têtes de bassin alors que les conventions avec les territoires bordiers ne sont pas passées.

Monseigneur AYROLES signale que les agents sont présents avec les moyens pour ne pas augmenter la masse salariale. Demain, à travers la GEMAPI, tout le monde sera obligé de s'organiser.

Monseigneur DAUBERT ajoute que les compétences relatives aux milieux aquatiques ne sont pas forcément dépendantes de la GEMAPI. Il faut donc voir au sein de chaque communauté de communes quelles sont les compétences réellement exercées.

Ainsi, afin de pouvoir constituer ce groupe de travail, Monseigneur DESTIC propose de réunir, en février, dans un premier temps l'ensemble des Présidents des communautés de communes, et le Maire de la commune nouvelle Sousceyrac-en-Quercy (ex communauté de communes du Pays de Sousceyrac) susceptibles d'intégrer l'éventuel EPAGE, afin de définir les modalités de concertation et de travail, avec la participation éventuelle de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et l'Etat.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide, à l'unanimité des membres présents :

- de valider la démarche énoncée ci-dessus,
- de solliciter l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et de l'Etat pour une première intervention sur la GEMAPI et la mise en œuvre d'un EPAGE dès cette réunion,
- de donner autorisation à Monseigneur le Président pour signer toute correspondance relative à la bonne exécution de la présente délibération.

7. Service Planification et Urbanisme : Elaboration du Schéma de Coherence Territoriale du Nord du Lot : Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Monsieur le Président rappelle que l'article L. 143-18 (anciennement L. 122-7) du code de l'urbanisme prévoit que « un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public prévu à l'article L. 143-16 sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables au plus tard quatre mois avant l'examen du projet de schéma ».

Il détaille ensuite le calendrier d'élaboration du SCOT et les différentes phases de la procédure :

- Le SCOT du Nord du Lot a été prescrit par délibération du conseil syndical en date du 8 janvier 2013 ;
- Le diagnostic a été élaboré en 2014 et validé par délibération du conseil syndical en date du 22 mai 2015 ;
- Le PADD, élaboré au cours de l'année 2015, est soumis au débat en conseil syndical, ce jour ;
- Le DOO sera élaboré dans la première moitié de l'année 2016 ;
- Le rapport de présentation sera finalisé au courant de l'été 2016 ;
- Le projet sera arrêté par délibération du conseil syndical en septembre 2016.

Le Président présente ensuite le processus d'élaboration du PADD par les différentes instances :

- Travail des commissions thématiques du SCOT de mai à octobre 2015 ;
- Débat et validation du PADD par la Régie SCOT le 1er décembre 2015 ;
- Présentation du PADD aux Personnes Publiques Associées et Consultées, et aux élus des commissions SCOT le 18 décembre 2015 ;
- Présentation du PADD, suivie d'un débat, à la commission transversale du SCOT le 21 janvier 2016.

Le Président indique qu'il s'agit ce soir de présenter les orientations générales du PADD à l'organe délibérant, à la suite des phases de concertation citées ci-dessus. Le PADD a été adressé en même temps que la note de synthèse à l'ensemble des membres du conseil syndical. Ces derniers ont également bénéficié d'une version imprimée mise à disposition au siège du SMPVD à Carennac ainsi que dans les locaux de Creysse.

Il rappelle les objectifs visés par le SCOT et définis par la délibération de prescription :

- Doter le territoire d'un outil concerté et légitime, assurant la planification et la mise en œuvre d'un projet de territoire, dans la continuité des démarches déjà engagées et des politiques publiques en vigueur.
- Définir un projet de ruralité moderne adapté à la dynamique propre du territoire, proposant des solutions de planification et des objectifs d'actions opérationnelles.
- Passer de la notion de « ressource » à celle de « patrimoine » et identifier un patrimoine territorial (agricole, naturel, bâti, touristique...), source d'un développement durable permettant la mixité sociale, le développement économique et la préservation de l'environnement.
- Maîtriser le développement urbain et les pratiques foncières et favoriser une politique d'accueil de population qualitative et durable, source d'un développement équilibré du territoire respectueux des terres agricoles et de l'environnement.

Il souligne l'importance d'un tel projet de territoire, élaboré par les élus, pour développer de façon cohérente, équilibrée et vertueuse, le territoire.

Monsieur le Président présente ensuite les quatre grands chapitres du PADD :

- L'environnement, une ressource, un patrimoine, au cœur du projet urbain ;
- L'économie ou l'indispensable atout d'un développement équilibré ;
- La structuration du territoire : conséquence et moyen d'un développement équilibré ;
- Le projet à l'aune des enjeux et impacts du changement climatique.

Il explique le projet de territoire développé dans le PADD. L'objectif est de poursuivre la croissance démographique tout en améliorant son accompagnement en matière d'urbanisme, d'accès aux services et équipements, de besoins d'emplois, etc.

Les objectifs démographiques portent la population du Nord du Lot, à l'horizon 2030, à 53 500 habitants, soit une hausse de 5 500 habitants. Le projet vise avant tout, pour veiller au dynamisme de son territoire et pallier la tendance au vieillissement de la population, à attirer des jeunes actifs.

Pour ce faire, le territoire doit s'appuyer sur ses atouts que soit un environnement d'exception, offrant un cadre de vie attractif, et des dynamiques économiques porteurs d'emplois.

Pour réussir son projet de développement, le territoire doit veiller à inverser les tendances socio-spatiales qui sont en cours (mitage, éloignement des zones d'emplois et de services...), et qui risquent à terme de créer de grands déséquilibres et de nuire à l'attractivité du territoire.

Le PADP souhaite faire entrer le territoire dans un cycle vertueux, où la croissance démographique s'allie au développement économique, où le développement de l'habitat se conjugue à la préservation de l'environnement et participe à la construction du patrimoine de demain...

Le Président présente les orientations du PADP et précise qu'elles répondent aux objectifs de la réglementation en vigueur, et qu'elles sont notamment en adéquation avec l'article L.141-4 (anciennement L. 122-1-3) présentant le contenu du PADP tel que suit : « Le projet d'aménagement et de développement durables fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de qualité paysagère, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. En matière de déplacements, ces objectifs intègrent une approche qualitative prenant en compte les temps de déplacement. »

6

Il conclut en précisant que les présentations effectuées auprès des personnes publiques associées et consultées, ainsi que des élus du territoire, ont permis de soulever des débats et réflexions constructifs, qui ont judicieusement alimenté le document final.

➤ A la suite de la présentation détaillée du PADP et de la portée de ce document, un débat a lieu sur les orientations du PADP présentées, conformément aux dispositions de l'article L. 143-18 du Code de l'Urbanisme.

Extraits du procès-verbal :

Monsieur DESTIC rend hommage aux agents, aux élus et au bureau d'études qui ont réalisé ce travail de longue haleine. Monsieur LIBRUS estime pour sa part qu'un énorme travail doit encore être réalisé dans le cadre du DOO (Document d'orientations et d'objectifs), mais également pour pouvoir lancer plus aisément les futurs Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux. De nombreuses réunions se sont déroulées pendant lesquelles il y a eu des moments forts. Les élus se sont impliqués et ont orienté le travail pour mettre en œuvre un projet de territoire bien pensé. Nous pouvons dire que c'est un PADP et un SCOT d'élus qu'ils se sont appropriés.

Monsieur DESTIC propose qu'un débat ait également lieu avec les Présidents des commissions, qui sont venus assister à cette séance publique, et qui peuvent témoigner.

Monsieur DUHEM, Président de la commission "Activités économiques" du SCOT, pense que nous en sommes qu'aux balbutiements. Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) va nous permettre d'aller plus dans le détail et les élus devront encore s'impliquer.

Monsieur LUCAS, Président de la commission "Habitat, Logement" du SCOT, estime qu'il faut rester vigilant dans la motivation de chacun. En effet, les élus ont bien participé mais de manière relative par rapport au nombre d'élus au sein de chaque commission. Chaque territoire devra faire valoir ses arguments que l'on développera avec le DOO.

Monsieur DAUBERT informe l'assemblée qu'il avait lu 10 PADP de SCOT à l'échelle nationale. Et le constat est là : le PADP du SCOT Nord du Lot, en toute objectivité, est un document différent des autres car il ne ressemble à aucun autre et est particulièrement adapté au projet de territoire. Notre PADP remporte la palme de l'implémentation et de l'opérationnalité.

Monsieur BIASSETTE, Vice-Président de la commission "Eau Environnement Patrimoine" du SCOT, rappelle le souci d'équilibre qui a prévalu dans le travail, avec la notion de patrimoine à transmettre mais aussi à créer. Il faut être vigilant sur ces aspects d'équilibres et de prise en compte d'un cadre de vie également évolutif.

Monsieur GUYGOUX, Président de la commission "Equipements et services" du SCOT, rappelle que les territoires bordiers sont demandeurs de l'expérience du SMPVD avec une qualité de travail qui va faire école... Ils veulent utiliser le PADP du SCOT Nord Lot comme un PADP témoin.

Monsieur DESTIC conclut ce débat sur le PADP en souhaitant une même richesse de travail, de concertation et de débats pour la finalisation du SCOT.

➤ Le conseil syndical, après avoir délibéré, acte que le débat sur le PADP a eu lieu conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h40.

Néant

9. Questions diverses

Monseigneur LIBBUS informe l'assemblée qu'une signature officielle pour la création du nouvel office de tourisme Vallée de la Dordogne aura lieu en mars prochain.

c) Service Tourisme

Monseigneur DAUBET confirme la participation financière de la Région sur cette thématique.

Monseigneur AYROLES ajoute que la communauté de communes Cère et Dordogne dispose d'une zone d'intérêt régional. Trois entreprises ont bénéficié de financements conséquents.

Monseigneur LIBBUS répond que la loi NOTRE a changé beaucoup de chose et il est nécessaire de s'organiser différemment. La participation financière des communautés de communes devient obligatoire.

Monseigneur DELRIEU demande quelles sont les aides aux entreprises au niveau de la Région et voir si cette dernière remplace le Département.

Monseigneur DESTIC ajoute qu'il y a des appels à projets qui sont lancés, d'une grande importance pour notre territoire et qu'il ne faut pas les laisser passer.

Monseigneur LIBBUS constate que l'organisation de ce service est un échec complet. La communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne va s'organiser pour monter un vrai service de développement économique.

b) Service Développement Territorial

Monseigneur DESTIC ajoute qu'il sera également organisé un pot de départ à la retraite de Madame Anne-Marie PICHBUK, pour rendre hommage à son travail et sa qualité d'expertise sur le patrimoine de notre territoire.

Le déménagement dans les locaux de l'ancien office de tourisme a pris du retard.

Le service travaille actuellement sur le programme d'animation 2016.

Dans quelques jours, l'accompagnement ADEFPAT pour le CIAF va débuter, sur un total de 7 jours de formation.

d'Histoire sur 21 communes supplémentaires. Il précise que rien n'est joué d'avance.

Monseigneur FERLIZZI informe l'assemblée que le 19 février, il monte à Paris pour défendre l'extension du label Pays d'Art et

a) Service Art et Histoire

8. Travail des services du SMPVD

